

CAMEROUN

*Guide
de l'exportateur canadien*

stor
HF
1010
.G85C1714
1988
STORAGE

(Also available in English)

CAMEROUN

MAIN

HF

1010

GB5C1714

1988

STORAGE

Guide

de l'exportateur canadien

15-238-937

Ambassade du Canada
Services commerciaux
Case postale 572
Yaoundé (Cameroun)
Tél.: (011-237) 22-18-87/22-10-90
Télex: 8209 KN (DOMCAN 8209 KN)

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE

DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /

MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES

125 SUSSEX

OTTAWA K1A 0G2

Direction de l'expansion du commerce
en Afrique

Ministère des Affaires extérieures

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

1988

CAMEROUN

Guide
de l'exportateur canadien

Embassade du Canada
Services consulaires
Case postale 875
Yaoundé (Cameroun)

Tel. (01-837) 22-18-87122-10-90

Taxi: 8202 KN (DOMICAN 8202 KN)

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE

DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /

MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

135 SUSSEX

OTTAWA, K1A 0G5

Direction de l'expansion du commerce

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

N° de cat. E73-2/22-1988F

ISBN 0-662-95238-3

(This title is available in French)

135, rue Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR	8
III. LES AFFAIRES AU CAMEROUN	14
IV. RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DOUANES ET DE CHANGE	23
V. VOYAGES D'AFFAIRES AU CAMEROUN	27
VI. AIDE AUX EXPORTATEURS	33
VII. ADRESSES UTILES À YAOUNDÉ ET À DOUALA	37
VIII. ADRESSES UTILES AU CANADA	44

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Histoire

Le peuplement du Cameroun remonte aux temps les plus anciens. Aujourd'hui, sa population compte plus de 210 ethnies. Les premiers échanges des habitants se firent avec leurs voisins nord-africains : l'Égypte, le Fezzan, la Lybie et le Tchad.

Ce sont les Portugais qui explorèrent d'abord cette région. Ainsi, en 1472, le navigateur Fernando Po remontait l'estuaire de l'actuel fleuve Wouri qu'il avait pour sa part baptisé Rio dos Camarões (fleuve des crevettes). Par transformations successives, cette appellation a donné naissance au nom que porte actuellement le pays : Cameroun en français et Cameroon en anglais.

En 1884, les Allemands s'établirent à Douala et instaurèrent un protectorat. En 1916, deux puissances se partagent la tutelle du Cameroun : la France et l'Angleterre. Par le Traité de Versailles de juin 1919, la France reçoit comme mandat de la Société des Nations d'administrer le Cameroun oriental alors que les Anglais se voient confier le Cameroun occidental.

Le 1^{er} janvier 1960, le pays devient indépendant. La République fédérale du Cameroun voit le jour le 1^{er} octobre 1961. Onze ans plus tard, le système fédéral disparaît pour donner naissance à la République unie du Cameroun, où il y a prédominance française avec une importante minorité anglaise. Depuis le 25 janvier 1984, le pays porte le nom de République du Cameroun.

Données géographiques

D'une superficie de plus de 475 000 km², le Cameroun fait partie de l'Afrique centrale. Il a pour voisins, à l'ouest le Nigeria, à l'est la République Centrafricaine, au nord la République du Tchad, au sud la République populaire du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale.

Le Cameroun s'ouvre au sud-ouest par une façade étroite sur la côte atlantique au golfe de Guinée (500 km); au nord, le pays a une fenêtre sur le lac Tchad.

Climat

Le Cameroun offre plusieurs types de climats : équatorial humide au sud et sahélien au nord. La région montagneuse de l'ouest jouit d'un climat assez tempéré, frais et sec. L'humidité de l'air reste cependant très élevée tout le long de l'année surtout sur la côte.

Comme dans tous les pays des régions tropicales, le climat est très chaud. Les températures se maintiennent entre 24°C et 30°C. Ce n'est que dans la région de l'ouest qu'on trouve des températures plus basses, parfois même au-dessous de 20°C.

Population

La population totale du Cameroun était estimée à 10 446 000 habitants en 1986, et son taux d'accroissement fut de 3,1 % au cours des cinq dernières années.

En 1983, on estimait comme suit la répartition par tranches d'âge :

0 à 14 ans :	40 %
15 à 59 ans :	53 %
60 ans et plus :	7 %

Dans ce pays où 67 % de la population vit en milieu rural, on compte un très grand nombre de tribus. Retenons comme principaux groupes ethniques les Bamilékés et les Bamouns à l'ouest, les Foulbés au nord, les Bantous au sud et les Bassas dans les plaines littorales.

Principales villes

Le Cameroun compte dix provinces dont huit francophones et deux anglophones. Les principales villes sont :

Yaoundé — Capitale administrative et politique qui regroupe 500 000 habitants

Douala — Ville portuaire, industrielle et commerciale de près d'un million d'habitants

Limbé (Victoria) — Siège de la raffinerie de pétrole, et probablement le pôle de développement de l'avenir avec la réalisation d'un port en eau profonde

Kribi — Ville touristique en bordure de mer, futur pôle de développement en raison d'une éventuelle exploitation de gisements de gaz et de fer

Nkongsamba — Ville agricole, capitale du café

Bafoussam — Capitale provinciale de l'Ouest

Garoua — Importante ville musulmane du Nord

Heure locale

Le Cameroun est en avance d'une heure sur l'heure du Méridien de Greenwich (GMT) et de cinq heures sur l'heure normale de l'Est. Donc, lorsqu'il est 9 h à Ottawa, il est 14 h le même jour au Cameroun.

Poids et mesures

Le Cameroun utilise le système métrique.

Électricité

L'électricité est fournie en courant monophasé de 220 V ou en courant triphasé 220 V/380 V et 220 V/320 V.

Monnaie et taux de change

Le monnaie utilisée au Cameroun est le franc CFA, lié au franc française par une parité fixe de 1 FF = 50 FCFA.

Jour fériés

Jour de l'an — 1^{er} janvier

Fête de la jeunesse — 11 février

Fête du travail — 1^{er} mai

Fête nationale — 20 mai

Ascension — 28 mai

Fin du Ramadan — fête mobile

Vendredi Saint — fête mobile

Fête du mouton — fête mobile

Assomption — 15 août

Noël — 25 décembre

Heures d'ouverture

Bureaux :

7 h 30 à 12 h

du lundi au vendredi

14 h 30 à 18 h

Grands magasins :

8 h 30 à 12 h 30

du lundi au samedi

15 h 30 à 18 h 30

Banques :

BIAO Centrale

7 h 30 à 11 h 30

du lundi au vendredi

14 h 30 à 16 h

fermée le samedi

BIAO Nlongkak — Yaoundé

9 h à 13 h

16 h à 18 h

9 h à 13 h

du lundi au vendredi

le samedi

BICIC — SGBC — SCB

7 h à 12 h

14 h à 18 h

du lundi au vendredi

fermées le samedi

Les banques de l'avenue Amadou Ahidjo à Douala ont le même horaire que celles de Yaoundé sauf qu'elles ouvrent le samedi de 8 h à 13 h.

Langue

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Cameroun. Plus d'une centaine de langues vernaculaires sont cependant encore utilisées hors des grands centres.

Régime gouvernemental

Le Cameroun est une république dirigée par un président. Il y a un parti politique unique : le Rassemblement démocratique du peuple camerounais.

Après 25 ans de pouvoir, le premier président de la République du Cameroun, Amadou Ahidjo, a démissionné de ses fonctions gouvernementales au profit de Monsieur Paul Biya, président actuel de la République du Cameroun. Malgré une période de turbulence politique exacerbée par une tentative de coup d'état en avril 1984, Paul Biya semble avoir maîtrisé la situation; il est maintenant considéré comme le maître incontesté du pays.

II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Jusqu'en 1975, l'économie camerounaise reposait essentiellement sur l'agriculture d'exportation (café, cacao, caoutchouc, coton). Depuis 1979, le pétrole a pris beaucoup d'importance dans l'économie; ainsi, en 1985, le pays a produit environ huit millions et demi de tonnes de pétrole. De plus, dans un avenir rapproché, l'exploitation du gaz naturel ainsi que des minerais de fer et de bauxite devrait accroître la prospérité du Cameroun.

En raison du libéralisme économique instauré, l'initiative privée reste au centre du système mais l'État, gardien de l'intérêt public, joue un rôle d'orientation, de mobilisation, de coordination et de contrôle des actions de développement.

En 1986, le revenu moyen annuel par habitant était de 860 dollars US.

Industrie

En 1983-1984, le secteur industriel représentait 28 % du produit intérieur brut du pays.

Les principales industries camerounaises relèvent du secteur de transformation des produits agricoles et miniers.

Les branches les plus dynamiques du secteur industriel sont les industries de première transformation des produits de l'agriculture et de la pêche, les textiles (confection d'ouvrages divers et tissus), la transformation du bois et l'ameublement, la transformation des métaux non ferreux, la fabrication de matériaux de construction, la chimie, les cimenteries, l'industrie des plastiques et les hydrocarbures.

Dans la plupart des industries, on trouve des capitaux et des cadres étrangers, quoique le gouvernement camerounais participe habituellement aux projets les plus importants. Un code des investissements concède

des avantages fiscaux aux placements qui favorisent le développement (voir plus loin, la section Investir au Cameroun).

Pour le moment, l'industrie camerounaise est limitée par l'étroitesse du marché local, l'insuffisance des moyens de communication et la concurrence extérieure.

Par contre, elle présente aussi divers atouts dont les plus importants sont probablement la mise en valeur de nouvelles ressources énergétiques (pétrole, gaz, hydro-électricité) et une main-d'œuvre abondante.

Tourisme

L'industrie du tourisme jouit d'avantages particuliers en raison du cadre législatif mis en place par le gouvernement dans le but de promouvoir le secteur touristique.

Le climat, le relief, la faune, la flore, l'accueil chaleureux de la population, l'originalité du folklore et des traditions sont autant d'atouts pour les visiteurs étrangers. Les nombreux parcs nationaux et réserves font les délices des touristes qui recherchent un certain dépaysement. Ainsi, à Waza, le parc national le plus célèbre, on peut admirer, outre les lions et les girafes, des éléphants, des gazelles, des antilopes ainsi que des milliers d'oiseaux. Le parc de Bénoué, quant à lui, est le royaume des hippopotames.

Transport

Le Cameroun réalise l'essentiel de ses échanges extérieurs par la mer. Il possède d'ailleurs une société nationale de navigation : la Camship Lines.

Liaisons maritimes. Douala, principal port du Cameroun, a une capacité de 6 millions de tonnes et la possibilité d'atteindre 10 millions de tonnes.

Port d'entrée pour les pays enclavés tels que le Tchad et la République centrafricaine, ce port dispose des installations suivantes :

- un poste à conteneurs et un système roll-on/roll-off;
- 500 m de quais, 226 000 m² de terre-pleins et un tirant d'eau de 11,2 m;
- un port de pêche;
- un entrepôt frigorifique de 4 500 m²;
- un bassin de radoub;
- un quai à bois.

En plus des ports secondaires déjà existants à Kribi, Limbé et Tiko, le Cameroun projette la réalisation d'un port en eau profonde, le Grand Batanga, à Kribi et d'un autre à Limbé.

Liaisons aériennes. Le Cameroun dispose de 13 aéroports dont 2 internationaux (Douala et Garoua) et 11 nationaux desservis par des vols intérieurs réguliers. On construit actuellement un deuxième aéroport international à Yaoundé.

Liaisons terrestres. Le réseau routier offre 65 000 km de routes et pistes dont 2 500 km de voies bitumées. En 1983, on estimait le parc automobile camerounais à 147 665 véhicules.

Agriculture, élevage et pêche

L'agriculture camerounaise est dominée par deux grands produits, le cacao et le café, qui représentent environ 32 % du total des exportations du pays. Mais l'agriculture camerounaise compte également une quinzaine de produits industriels, exportés totalement ou partiellement, et 14 céréales, tubercules, graines oléagineuses ou plantes légumineuses de caractère vivrier.

Le Cameroun a atteint une relative autosuffisance alimentaire. Le taux de croissance de sa production agricole est supérieur au taux de croissance de sa population. Mais les importations de blé se chiffrent à plus de 200 000 tonnes par an et l'approvisionnement en céréales constitue toujours un problème.

Selon les statistiques, l'élevage fournit à chaque Camerounais 9,29 kg de viande par an. Au dernier recensement en 1983-1984, on comptait environ 4 040 000 bovins, 3 700 000 ovins, 988 000 porcins et 11 000 000 volailles.

La pêche est régulièrement en crise au Cameroun et la pêche maritime industrielle est manifestement en régression. En conséquence, les importations de poissons sont très importantes au Cameroun.

Commerce extérieur

L'évolution du commerce extérieur s'est traduite au cours des dernières années par un déficit de la balance commerciale du Cameroun.

Le commerce extérieur du Cameroun se caractérise par :

- une insuffisance quantitative des exportations;
- une prédominance des produits primaires dans les exportations, ce qui rend la balance commerciale tributaire des conditions climatiques, de l'instabilité du marché international (notamment celui du pétrole) et de la détérioration des termes de l'échange;
- une concentration sur quelques produits (café, cacao et pétrole brut ont produit 72,6 % des recettes d'exportations en 1983) et avec quelques pays [la Communauté économique européenne (CEE) absorbe 46,3 % des exportations camerounaises et fournit 63,6 % de ses importations].

Selon la Direction de la statistique du Cameroun, les principaux fournisseurs du pays en 1984 étaient la France, les États-Unis, les autres pays de la CEE et le Gabon. Quant aux principaux marchés d'exportation, on a, pour 1987, les autres pays de la CEE, la France, les États-Unis, l'Union douanière des États d'Afrique centrale, l'Espagne et la Côte d'Ivoire.

Balance commerciale en 1983

	Quantité (tonnes)	FCFA (milliers)
Exportations	2 825 803	413 801
Importations	1 877 939	466 977
Balance commerciale		453 176

Source : La Direction de la statistique du Cameroun

Importations par catégories de produits

Catégorie de produits	Pourcentage du total des importations	
	(1982)	(1983)
Hydrocarbures et lubrifiants	25	27
Produits semi-finis	24	25
Matières brutes	20	22
Boissons et produits alimentaires	23	20
Divers	8	5

Principales exportations

Voici les principaux produits d'exportation du Cameroun :

- cacao et dérivés;
- café robusta et arabica;
- bois brut et bois travaillé;
- aluminium brut et sous-produits;
- fibres et tissus de coton;
- pétrole brut (40,6 % des exportations totales en valeur pour 1983);
- bananes, tabacs bruts, produits du palmier;
- autres produits primaires : crevettes, caoutchouc naturel, savons, bières, allumettes, parfums, ciments hydrauliques, etc.;
- huile de palme.

Échanges commerciaux avec le Canada

La plupart des sociétés camerounaises étant liées à des firmes européennes, le marché est souvent difficile à pénétrer. Toutefois, au cours des dernières années, on a assisté à un accroissement des échanges entre le Canada et le Cameroun. Ainsi, depuis 1978, le Canada a quintuplé le chiffre de ses importations en provenance du Cameroun. Quant à ses exportations, elles sont plus variables comme l'illustre le tableau qui suit.

Exportations du Canada vers le Cameroun

Année	En milliers de \$ CAN	Année	En milliers de \$ CAN
1975	4 046	1981	79 026
1976	3 205	1982	28 276
1977	1 404	1983	18 385
1978	14 590	1984	17 681
1979	9 420	1985	31 262
1980	14 650	1986	12 771
		1987	15 752

Source : Statistique Canada

Exportations canadiennes par catégorie de produits

Catégorie	1985	1986	1987
	(En milliers de dollars canadiens)		
Aliments, provendes, boissons et tabacs	349	149	47
Matières travaillées, non comestibles	8 206	6 706	13 721
Produits finis, non comestibles	21 070	5 234	1 984
Transactions spéciales et commerciales	1 638	681	—

Source : Statistique Canada

III. LES AFFAIRES AU CAMEROUN

Débouchés pour les produits et services canadiens

La concurrence devient de plus en plus forte sur le marché camerounais. Les prix et les produits offerts par les exportateurs canadiens doivent maintenant tenir compte de la présence des Japonais, des Coréens, des Brésiliens et des Chinois. En effet, tout comme le Canada, ces pays tentent de pénétrer le marché; ils offrent donc des conditions très avantageuses et des prix alléchants.

Produits exportables

Céréales et produits alimentaires :

- blé et dérivés
- malt
- lait et produits laitiers
- poissons frais et congelés
- aliments pour bébés
- alcool distillé

Produits primaires et forestiers :

- aluminium tréfilé et filé
- fluorure d'alumine (cryolithe)
- anodes de charbon
- alumine
- billettes d'acier pour fonderie
- articles en acier galvanisé
- tuyaux en fonte ou en acier
- appareils de métallisation à chaud
- sableuses
- papier journal
- papier kraft, papier de luxe, papier à impression

Produits chimiques :

- engrais
- soude
- polyester insaturé
- produits de condensation
- électrodes
- matières plastiques
- appareils pneumatiques
- nitrates
- produits vétérinaires
- tous produits entrant dans l'industrie des pneumatiques sauf le caoutchouc
- suif
- potasse
- explosifs
- chlorures de polyvinyle
- lubrifiants et produits de graissage
- méthanol
- résines
- fibres synthétiques
- produits pharmaceutiques
- matériel vétérinaire
- produits phytosanitaires

Équipement électronique et électrique :

- machines à coudre
- lampes tempête
- autres appareils électrothermiques
- pièces détachées pour chaînes stéréo
- lampes électriques
- micro-ordinateurs
- appareils de traitement de texte
- climatiseurs

Produits divers :

- matériel de manutention
- verres plats et miroiterie
- matériel de bureautique
- matériel de transport autre que les automobiles
- tous les matériaux de construction autres que le ciment et le marbre
- matériel d'éclairage électrique
- robinetteries
- petits moteurs électriques
- tous produits d'équipement industriel
- fibre de jute
- équipement forestier et agricole
- matériel électronique de communication

Le Cameroun offre également un marché important pour les services d'études spécialisés en urbanisme, en décoration, en architecture, les recherches topographiques, aérominières et photographiques sans compter l'ingénierie, les systèmes spécialisés de logiciels et la construction de maisons préfabriquées.

Mise en marché et distribution

Au Cameroun on distingue trois sortes d'importateurs :

- Le gouvernement et les sociétés étatiques qui passent les plus grosses commandes et achètent par appels d'offres nationaux et internationaux.
- Les grosses sociétés commerciales et industrielles, qui sont en fait des filiales des maisons européennes présentes au pays depuis des décennies. Elles peuvent donc acheter directement ou par le biais de leur société mère. De plus, elles contrôlent la commercialisation des biens d'équipement et leur représentation.
- Les autres sociétés, appartenant aux gens d'affaires du pays parfois associés avec des groupes étrangers, jouissent d'une certaine liberté en ce qui a trait à leurs sources d'approvisionnement extérieur. Ce sont elles qui dominent dans le secteur des biens de consommation. Environ 1 150 entreprises commerciales et

industrielles sont autorisées à faire de l'importation; leurs moyens varient cependant considérablement d'une société à l'autre.

Langue et stratégie de vente

Le Cameroun étant un pays bilingue, l'administration ainsi que la plupart des entreprises camerounaises qui se livrent au commerce extérieur acceptent lettres et documents rédigés en anglais. Soulignons qu'il peut arriver que certains échanges se fassent en français.

Les Camerounais attachent beaucoup d'importance au rang de leurs visiteurs. C'est donc parmi la haute direction que les entreprises canadiennes devraient choisir les participants aux voyages d'affaires.

Les diverses rencontres devraient servir aussi bien à transmettre de l'information nouvelle sur les produits ou les services offerts qu'à mettre à jour les renseignements déjà donnés.

Représentation

La plupart des firmes européennes et japonaises ont des représentants sur place, et plusieurs des marques les plus prestigieuses au monde sont représentées au Cameroun.

Les gens d'affaires canadiens peuvent faire appel à la division commerciale de l'ambassade du Canada pour se faire aider dans le choix d'un représentant qui pourra faire les démarches nécessaires. Un fournisseur canadien qui conclut un marché directement avec un importateur camerounais devrait en informer la Division commerciale afin de faciliter tout suivi éventuel.

Publicité

Au Cameroun, la publicité se fait par la radio, les journaux, les affiches et la télévision.

Prix

Généralement C.A.F. Douala, les prix sont parfois donnés C.A.F. Yaoundé pour les clients de Yaoundé. Les importateurs préfèrent que les prix soient exprimés en francs français.

Conditions et modalités de paiement

Pour les marchés passés avec l'État, les sociétés étatiques ou les grandes sociétés, le mode de paiement le plus utilisé est la lettre de crédit irrévocable et confirmée.

Quant aux petites entreprises, elles ont plutôt recours aux effets de commerce avec échéance de 90 à 180 jours.

Il est toutefois préférable, quelle que soit la société, d'utiliser d'abord la lettre de crédit jusqu'à ce que la société soit mieux connue, surtout si l'entreprise n'a pas de représentant au Cameroun.

Recouvrement des créances

Pour se prémunir contre les créances douteuses, il est recommandé d'effectuer une étude préalable de la situation financière du partenaire commercial.

Le recouvrement des créances doit être confié à des avocats ou à des experts comptables agréés par l'État. Mais la procédure est très longue et compliquée; il vaut donc mieux n'y avoir recours que si tous les autres moyens ont échoué.

Services de transport

Transport maritime. Certains transitaires canadiens se rendent au Cameroun : ils affrètent des cargos de la côte est du Canada jusqu'à la côte ouest africaine. La traversée prend de trois à cinq semaines, selon le nombre d'escales.

D'autres transitaires effectuent un transport plus régulier vers l'Afrique; l'allemand Kuhne und Nagel (voir SATA), le suisse Panalpina, le canadien Gilles Béchard, les sociétés Schenker, Saint-Arnaud et Bergevin, Affiliated Custom Brokers se font une concurrence de plus en plus forte sur les routes de l'Afrique.

Transitaires internationaux basés au Cameroun :

MORY ET CIE

C.P. 572

Douala

Tél. : 42.04.66

S.A.T.A. (Société africaine de transit et d'affrètement)

(agent : F.P.S. Canada)

C.P. 546

Douala

Tél. : 42.97.94

Télex : 5239KN ou 5501KN ou 5682KN

Yaoundé

Tél. : 22.22.79

Télex : 8487KN

SOAEM (Cameroun)

C.P. 4057

Douala

Tél. : 42.02.88

Télex : 5220KN MAFRIC

SOCOPAO CAMEROUN

C.P. 215

Douala

Tél. : 42.64.64

Télex : 5252KN — Direction et transit transport

5214KN — Transit produits export

5319KN — Navigation et manutention

5557KN — Service aérien et aéroport

TRANSCAP CAMEROUN

C.P. 4059

Douala

Tél. : 42.72.14

Télex : 5247KN ou 5290KN

SOCALOG (agent : Logtrans, Montréal, Canada)

C.P. 5750

Douala

Tél. : 42.59.97

Télex : 5200KN

CAMATRANS (agent : Delmas Vielleux, France)

C.P. 263

Douala

Tél. : 42.47.50 et 42.10.36

Télex : 5222KN

FPS

C.P. 6881

Yaoundé

Tél. : 22.22.79

Télex : 8487KN

Transport aérien. Les lignes aériennes à partir du Canada jusqu'en Europe avec correspondance sur le Cameroun sont les suivantes :

- Air Canada, représentée au Cameroun par UTA
- Air France
- Alitalia
- Camair
- Canadien international
- British Airways
- Swissair
- Sabena
- Lufthansa
- Wardair, représentée par British Caledonia

Les correspondances sur l'Afrique à partir de l'Europe sont les suivantes :

- U.T.A.
- Sabena
- British Caledonia
- Swissair
- Cameroon Airlines
- Lufthansa

Brevets, marques déposées et droits d'auteur

C'est l'Organisation africaine et malgache pour la propriété intellectuelle (OAPI) qui enregistre et protège les droits d'auteur, les brevets d'invention, les enseignes commerciales, le nom commercial, les marques de fabrique et les œuvres scientifiques de toute nature.

Cet organisme, dont le siège est à Yaoundé, regroupe plusieurs pays africains francophones et travaille en étroite collaboration avec l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) dont le siège est à Genève.

Investir au Cameroun

Le Code des investissements précise quelles sont les garanties et les réductions accordées aux entreprises qui exercent ou se proposent d'exercer une activité économique au Cameroun.

Il y est stipulé, entre autres, que l'activité économique est libre au Cameroun (article 3) et que le droit au transfert des capitaux et de leurs revenus est garanti, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, aux personnes physiques et morales étrangères qui effectuent des investissements au Cameroun (article 9).

Les avantages fiscaux généralement octroyés sont une réduction de 5 % des droits et taxes à l'entrée ainsi que l'exonération de ceux perçus sur les achats effectués localement sur le matériel, les matériaux, machines et outillages, pièces détachées et de rechange, matières premières, emballages nécessaires à la production et à la transformation des produits.

Le Code fait état de quatre régimes :

Régime A — Le régime des entreprises promotionnelles.

Pour bénéficier de ce régime, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes : être implantées dans les zones frontalières ou d'accès difficile, exercer une activité économique générant d'importantes sommes en valeur ajoutée, privilégier des technologies adaptées et être grandes utilisatrices de main-d'œuvre nationale qualifiée.

Les entreprises classées dans cette catégorie bénéficient des avantages cités plus haut.

Régime B — Le régime des entreprises prioritaires.

En plus des conditions exigées pour le régime A, les conditions ci-après doivent être remplies pour bénéficier du régime B : contribuer à améliorer de manière sensible et durable la balance des paiements, faire un apport important en valeur ajoutée et favoriser la sous-traitance avec d'autres sociétés.

Ces entreprises bénéficient, outre des avantages ci-dessus mentionnés, de l'exonération des droits de mutation sur les acquisitions des bâtiments nécessaires à la réalisation de leur programme d'investissement, et de l'imputation fiscale sur les exercices suivants des amortissements normalement comptabilisés pendant les trois premiers exercices.

Régime C — Le régime des petites et moyennes entreprises.

Peuvent être agréées au régime C les entreprises qui remplissent toutes les conditions suivantes : une participation minimale de 65 % des intérêts camerounais au capital social, des coûts de création d'emploi relativement faibles, une politique de formation professionnelle continue, un investissement inférieur à 1,7 million de dollars canadiens.

Pour ce régime, le Code prévoit, entre autres avantages, l'exonération pendant huit ans de l'impôt sur le capital social, de la taxe sur la distribution du crédit, des droits d'enregistrement, de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Régime D — Le régime des entreprises sous convention.

Les entreprises de ce régime sont liées avec l'État par une convention d'établissement et doivent intervenir dans des domaines économiques stratégiques.

Les petites entreprises au Cameroun

Le Cameroun juge que le développement des petites entreprises est essentiel à son développement industriel. Les petites entreprises du pays sont des firmes dont les ventes annuelles représentent 3,5 millions de dollars ou moins et dont au moins 51 % des capitaux et des cadres proviennent du Cameroun. Les investissements accumulés ne doivent pas dépasser 0,6 million de dollars.

Le FOGAPE (Fonds de garantie aux petites entreprises) a été créé par le gouvernement pour garantir les crédits que les banques, les institutions financières et d'autres agences offrent aux petites entreprises; pour garantir les engagements que ces institutions prennent au nom de petites entreprises; pour investir dans le capital de petites entreprises; et pour consentir des prêts directs aux petites entreprises pour financer le capital d'exploitation ou l'achat de matières ou de matériel. Il faut noter que les investissements englobent une clause de revente favorisant les actionnaires de l'entreprise ou une tierce partie.

Note : En juillet 1987, le gouvernement du Cameroun a annoncé que le FOGAPE serait démantelé et remplacé par un crédit commercial et industriel.

Appels d'offres

Pour la plupart des appels d'offres, les contrats sont confiés aux entreprises ayant leur siège social, des représentants ou des agents au Cameroun.

La meilleure façon d'évaluer correctement la situation et les coûts relatifs d'un projet est de se rendre sur place mais on peut également passer par l'intermédiaire d'un représentant pour obtenir certains renseignements.

La division commerciale de l'ambassade peut aussi fournir des données précises sur les conditions du marché, les coûts des facteurs (salaires, assurances, dépenses d'énergie, etc.) et la disponibilité de la main-d'œuvre autochtone.

Si le ministère des Marchés publics centralise et coordonne la réception des soumissions, ce sont les services techniques du ministère ou de l'agence ayant émis l'appel d'offres qui font les recommandations quant à l'octroi des contrats. Il est donc tout indiqué d'entretenir de bonnes relations avec la direction, les chefs de service et les fonctionnaires de ces organismes responsables de l'étude des dossiers et de bien des prises de décision.

IV. RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DOUANES ET DE CHANGE

Formulaires d'exportation

Tout produit d'exportation doit être accompagné du formulaire d'exportation B-13 que l'on trouve dans tous les bureaux des douanes canadiennes. Les douanes canadiennes en exigent trois copies au moment de l'expédition, mais il est recommandé d'en préparer au moins cinq. Deux copies numérotées doivent être annexées à la déclaration de douanes pour prouver qu'il s'agit bien d'exportations. Sauf indication contraire sur le formulaire B-13, on enverra aussi deux copies numérotées à l'exportateur. Cette précaution lui évitera de remplir un formulaire C-6 pour obtenir des copies certifiées conformes du formulaire B-13 si, pour une raison quelconque, la marchandise devait être retournée au Canada.

Licence d'importation

Le régime des importations en vigueur au Cameroun est défini chaque année par le Programme général des échanges qui donne, pour l'exercice en cours, la liste des produits libérés, réglementés ou sensibles à l'importation ou à l'exportation.

L'importation des produits sensibles n'est autorisée que sous certaines conditions. Le seuil à partir duquel la licence devient obligatoire est fixé à 2 200 dollars; 4 400 dollars pour les grands magasins. L'importation des produits réglementés n'est autorisée que si le chiffre d'affaires de l'importateur national pour des produits similaires de fabrication locale le justifie. Seuil pour lever une licence : 50 000 FCFA. L'importation des produits libérés n'est soumise à aucune autorisation préalable. Il suffit d'obtenir une licence.

Les licences d'importation doivent être remplies en six exemplaires et remises à une banque, appuyées de tous les documents appropriés.

Tous les ans, le ministère du Commerce et de l'Industrie publie la liste des importateurs et exportateurs agréés. Aucune autorisation d'importer ou d'exporter ne peut être délivrée à une entreprise commerciale dont le nom ne figure pas sur ladite liste.

Droits de douane

Le régime douanier du Cameroun est défini dans le code des douanes de l'Union douanière de l'Afrique Centrale (UDEAC) qui regroupe outre le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine et la Guinée équatoriale.

Les droits et taxes à l'importation se répartissent comme suit :

- Droits de douane (DD) : assiette valeur C.A.F. de la marchandise, taux ad valorem.
- Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA) : frappe tous les produits mis à la consommation locale, quelle qu'en soit l'origine ou la provenance.
- Droits d'entrée (DE) : assiette CA + DD + DE, ad valorem. Cette taxe varie d'une année fiscale à l'autre.

Contrôle des changes. Le Cameroun étant membre de la zone franc, le contrôle des changes ne s'applique pas aux relations financières entre le Cameroun et les pays de la zone franc. Ce contrôle n'existe qu'avec les autres pays.

Toutes les opérations de change doivent être réalisées par l'intermédiaire d'institutions agréées (banques) par le ministère des Finances. Il en est de même pour les opérations d'achat et de vente de devises.

Documents exigés

Les documents normalement exigés par les importateurs sont la facture commerciale certifiée, la liste du contenu, le connaissement maritime ou aérien et le certificat d'assurances. Pour certaines marchandises, on exigera aussi un certificat d'hygiène.

Échantillons et matériel publicitaire

Les échantillons et les articles publicitaires sans valeur commerciale et non destinés à la revente sont admis librement au Cameroun. En ce qui concerne les échan-

tillons, leur valeur doit être inférieure à 220 dollars. Cette limite ne s'applique pas pour les objets publicitaires sans valeur commerciale.

Les imprimés servant à la réclame pour le compte d'une maison et ceux qui sont consacrés surtout à la publicité (y compris les brochures touristiques) sont frappés par des droits et taxes douanières d'environ 37 %.

Les brochures publicitaires et livrets d'instructions normalement fournis avec un produit sont considérés comme faisant partie du produit.

Étiquetage

Les produits dangereux doivent être identifiés par une étiquette spéciale. En outre, tout aliment contenant un agent de conservation doit en porter la mention sur son étiquette.

Emballage

Comme pour d'autres destinations similaires d'outre-mer, l'emballage extérieur doit pouvoir résister à la chaleur et à l'extrême humidité du climat tropical du Cameroun. Des mesures de protection doivent être prises pour éviter la rouille des métaux, la moisissure du cuir et des textiles, et pour empêcher les produits alimentaires de s'avarier. Il importe d'envelopper les objets métalliques dans du papier huilé imperméable et de placer les produits alimentaires dans des contenants hermétiques. Boîtes et caisses doivent être robustes, afin de résister à une manutention brutale et de décourager les charpardeurs.

Aucune indication spéciale n'est nécessaire pour les marchandises expédiées au Cameroun et les instructions sur les caisses doivent être écrites en français et en anglais.

Assurances

Nombre de compagnies d'assurances de toutes catégories ont des succursales au Cameroun. Ce sont les commissaires aux avaries liés à ces compagnies qui sont chargés de l'inspection des marchandises pouvant faire l'objet de demandes d'indemnité.

Renseignements supplémentaires

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur les droits de douanes, licences d'importation, règlements en matière de documentation et contrôle des changes en s'adressant aux endroits suivants :

Renseignements sur les douanes

Revenu Canada
Douanes et Accise
Renseignements et services d'information
360, chemin Coventry
Ottawa (Ontario)
K1K 2C6
Tél. : (613) 993-0534/991-0526

Règlements canadiens en matière d'importation

Direction générale des relations commerciales
spéciales
Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 992-3386
Télex : 053-3745 EXTOTT

Renseignements sur l'étiquetage sanitaire

Consommation et Corporations Canada
Place du Portage, Tour 1
50, rue Victoria
Hull (Québec)
(Adresse postale : Ottawa, Ontario K1A 0C9)
Tél. : (819) 997-2938
Télex : 053-3694

Règlements canadiens sur les aliments et les drogues

Santé et Bien-Être social Canada
Édifce Brooke Claxton
Boulevard de la Colombine
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
Tél. : (613) 996-4950
Télex : 053-3270

V. VOYAGES D'AFFAIRES AU CAMEROUN

Il ne faut pas croire qu'un seul voyage au Cameroun permettra d'obtenir des contrats intéressants. L'expérience coloniale et la situation géographique du pays ont nettement orienté le marché vers les fournisseurs européens. Il faut donc faire preuve de beaucoup de patience et de savoir-faire pour obtenir sa part du marché.

Les propositions d'affaires par correspondance sont très peu efficaces. Il faut faire de sérieux efforts de commercialisation, ce qui implique plusieurs visites.

Services offerts par la Division commerciale

La division commerciale de l'ambassade du Canada à Yaoundé fait le lien entre les firmes canadiennes et les gens d'affaires camerounais. Elle met en place des programmes de mise en marché en vue d'exploiter toutes les possibilités locales et d'accroître le volume des exportations canadiennes. Cette division répond aussi bien aux demandes de renseignements des sociétés canadiennes qu'à celles des importateurs et exportateurs locaux.

La division commerciale peut faire quelques démarches de représentation pour les firmes canadiennes sur le marché camerounais. Elle peut aussi identifier et interviewer des représentants éventuels et recommander les candidats les plus prometteurs aux firmes canadiennes.

Conseils pratiques

Il est important de rappeler que la notion de temps n'est pas la même au Cameroun qu'au Canada. Et ceci vaut aussi bien pour le service dans les lieux publics que pour les rendez-vous d'affaires.

En raison de la chaleur, ce sont les vêtements de coton ou de tergal qui sont les plus confortables. Pour les hommes, le complet-veston et la cravate sont de rigueur pour toutes les rencontres.

Il est recommandé d'informer à l'avance la division commerciale de l'ambassade du moment et de l'objet de sa visite ainsi que des gens que l'on souhaite

contacter au Cameroun. L'envoi de prospectus et de lettres de présentation de la société facilite aussi la tâche des fonctionnaires de la division commerciale qui peuvent alors fixer des rendez-vous, tracer des itinéraires de voyage, retenir des chambres d'hôtel, etc.

Ambassade du Canada

Avenue de l'Indépendance

Immeuble Stamatiades

C.P. 572

Yaoundé, Cameroun

Tél. : 22.18.87/22.10.90

Télex : 8209KN DOMCAN

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi
de 7 h 30 à 12 h 30
de 14 h à 18 h

Mercredi de 7 h 30 à 13 h

Vendredi de 7 h 30 à 12 h 30

Services consulaires : Lundi, mardi, jeudi
de 10 h à 12 h
de 16 h à 18 h

Mercredi et vendredi
de 10 h à 12 h

L'ambassade du Canada à Yaoundé est aussi accréditée auprès des pays suivants : Tchad et République Centrafricaine.

Moment de l'année

La meilleure période pour se rendre au Cameroun se situe entre novembre et mai puisque de juin à octobre la température est torride. À Yaoundé cependant, on peut voyager toute l'année.

Moyens de transport

Plusieurs compagnies aériennes desservent le Cameroun : Swissair, Air Afrique, UTA, British Caledonia, Ethiopian Airlines, Nigeria Airways et Lufthansa pour les vols internationaux. Cameroon Airlines, la compagnie nationale des transports aériens a le monopole pour les vols intérieurs. On peut aussi affréter de petits avions pour voyager à l'intérieur du pays et dans les pays limitrophes.

Les déplacements par autobus ne sont pas très recommandés car le service est irrégulier et les véhicules peu confortables. On trouve facilement des taxis. Il est

toutefois prudent de demander à voir la liste des tarifs officiels avant de payer une course. Il y a aussi des agences de location qui offrent des voitures avec ou sans chauffeur. Il n'est pas conseillé d'emprunter la route pour se déplacer de Douala à Yaoundé. Il vaut mieux, en tout cas, s'assurer de ne voyager qu'entre 9 h et 16 h, période de bonne visibilité et éviter de voyager la nuit.

Passeport

Il faut un passeport valide pour entrer au Cameroun. Pour un voyage d'affaires, il faut se procurer un visa de séjour avant son départ. Pour demeurer au pays au delà de la limite fixée (habituellement trois mois), on pourra obtenir, auprès du commissariat local, une prolongation de visa ou une carte de séjour.

En cas de difficulté particulière, le service consulaire de l'ambassade du Canada est à la disposition des gens d'affaires.

Hôtels

Douala

Méridien	(4 étoiles)	Tél. : 42.61.36 TLX : HOMER 5822KN
Novotel Sawa	(4 étoiles)	Tél. : 42.44.41 TLX : NOVOTEL 5532KN
Akwa Palace	(4 étoiles)	Tél. : 42.26.01 TLX : AKWAPAL 5322KN
Parfait Garden	(3 étoiles)	Tél. : 42.63.57 TLX : GARDEN 5716KN
Arcade	(3 étoiles)	Tél. : 42.20.15 TLX : ARCADLA 6183KN
Résidence Hôtelière la Falaise	(3 étoiles)	Tél. : 42.04.45 TLX : 5523KN
Ibis	(3 étoiles)	Tél. : 42.57.45 TLX : IBIS DLA 5558KN

Yaoundé

Mont-Fébé- Sofitel	(4 étoiles)	Tél. : 22.49.02 TLX : NOVOTEL 8263KN
Les Députés	(3 étoiles)	Tél. : 23.01.55 TLX : RUCOTEL 8341KN

Le Faubourg (gérance canadienne)	(3 étoiles)	Tél. : 23.14.35
Hôtel Mansel	(3 étoiles)	Tél. : 22.24.62 TLX : 8881KN
Hôtel Royal	(3 étoiles)	Tél. : 22.41.92 TLX : 8894KN

Restaurants

Douala Hôtel Akwa Palace
Hôtel Novotel Sawa
Hôtel Méridien
L'Auberge
Le Paris
Le Jardin des loges
Le Chinois
Le Dragon d'or
Les Baguettes d'or

Yaoundé Hôtel Mont-Fébé Sofitel
(française/camerounaise)
Hôtel Le Faubourg (internationale)
Le Cintra (snack/française)
La Saladière (snack/française)
Les Baguettes d'or (vietnamienne)
Le Dauphin (française)
La Trappola (italienne/française)
Le Romarin (française)
Le Chaudron (française)
Chez Wou (vietnamienne)
L'Orchidée (polynésienne)
Switza Pizza (italienne/internationale)

Quoi apporter

Voici quelques-uns des objets utiles pour un voyage d'affaires :

- papier à en-tête de la compagnie pour lettres de remerciement, confirmations de rendez-vous, etc.
- cartes de visite
- photos d'identité supplémentaires pour visas de sortie, etc.

Visites d'affaires

Il importe, dès la première visite, de faire une présentation complète de l'entreprise que l'on représente : de la documentation, des devis et des échantillons, si possible, ainsi que tous les renseignements sur les prix, les conditions de livraison et le contrôle de la qualité dont un acheteur a besoin pour comparer ce que lui offrent le vendeur et ses fournisseurs habituels. Nombre d'acheteurs tiennent à jour des fiches sur leurs fournisseurs; il serait donc avisé de pouvoir, dès la première visite, donner les renseignements suivants :

- nom, adresse et numéro de téléphone et de télex
- nom, adresse et numéro de téléphone du représentant local (s'il y a lieu)
- date d'établissement de l'entreprise
- importance de l'entreprise
- nombre d'employés
- principaux produits
- emplacement de l'entreprise
- description des installations et du matériel de production
- moyens de transport
- volume annuel approximatif des ventes
- nom de trois clients représentatifs
- copies d'articles publicitaires parus au Canada
- situation financière et cote de crédit.

Suivi

Pour assurer le succès d'un voyage d'affaires au Cameroun, il est essentiel d'assurer un suivi. Lettres de remerciements, brochures et renseignements demandés doivent être envoyés dès que possible, et il est bon d'entretenir des relations suivies avec le délégué commercial, les représentants et les clients importants.

Santé

Immunisations au Cameroun

- Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire au Cameroun (valable pour 10 ans).
- Les vaccins contre le choléra et la variole ne sont pas exigés.
- Même pour une visite de courte durée, effectuée dans les meilleures conditions, une injection de gammaglobulines est fortement recommandée pour prévenir l'hépatite virale.

- Tout voyageur canadien devrait, quatre semaines avant son départ, recevoir une dose de rappel du vaccin contre la polio. Si le temps ne le permet pas, une seule dose du vaccin vivant trivalent suffit.
- Le vaccin antitétanique doit être encore valide. (Le rappel se fait tous les 10 ans.)

Malaria

- Pour combattre la malaria, les voyageurs doivent prendre de l'aralen, à raison de deux comprimés par semaine. Ils doivent commencer une semaine avant le départ et continuer six semaines après leur retour au Canada.
- Malgré ces précautions, un individu peut avoir un accès de paludisme quelques semaines et même quelques mois après son retour. En cas de forte fièvre, il devrait donc consulter un médecin et l'informer de son voyage en Afrique.

Voici quelques conseils généraux :

- Si vous prenez régulièrement un médicament prescrit par votre médecin, apportez-en suffisamment, car il peut être très difficile de trouver l'équivalent sur place
- Dormez suffisamment pour récupérer de l'épuisement dû à la chaleur.
- Buvez beaucoup de liquide (eau en bouteille, jus de fruits), évitez l'abus d'alcool. Évitez aussi les cubes de glace dans les boissons surtout dans les restaurants et les hôtels.
- Méfiez-vous des expositions prolongées au soleil.
- Évitez de manger des crudités (salades) et des fruits et légumes crus non pelés.

Médecins connus de l'ambassade

Yaoundé Dr André Pierre
Cabinet la Source
Tél.: 22.23.20

Dr Kathleen Ngu
CHU (Centre hospitalier universitaire)

Dr Anne-Marie Nkoulou
Tél.: 22.45.21

Douala Dr Daniel Muna
Clinique Bonanjo
Tél.: 42.99.09

Dr Ebene
Hôpital Laquitinie
Tél.: 42.68.68

VI. AIDE AUX EXPORTATEURS

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société canadienne de la Couronne qui a pour mission de faciliter et de développer les exportations canadiennes. Sa vocation est de fournir des garanties, des prêts et d'autres formes d'aide financière pour permettre aux exportateurs canadiens de soutenir la concurrence internationale.

Les principales attributions de la SEE sont les suivantes :

- Garantir l'exportateur canadien contre les non-paiements dus aux risques politiques ou aux risques de crédit qui échappent à son contrôle ou à celui de l'acheteur lorsque les ventes à l'exportation s'effectuent sur des bases normales de crédit. Presque toutes les transactions d'exportation peuvent être assurées, non seulement celles qui touchent des marchandises ou des services techniques, mais aussi des exportations « invisibles », tels les services de gestion, les programmes publicitaires, la cession sous licence ou la vente de brevets, marques déposées, droits d'auteur, etc.
- Accorder des garanties appropriées aux banques à charte ou à toute personne offrant, dans une vente à l'exportation, un financement où le fournisseur se trouve sans recours possible. L'organisme peut aussi accorder des garanties dans le cas d'un prêt consenti à un acheteur étranger de biens et services canadiens.
- Financer les acheteurs étrangers de biens d'équipement et services connexes canadiens apparentés lorsque des conditions de crédit à long terme sont nécessaires et qu'il n'y a pas de financement possible, même si les ventes ne débouchent pas sur des exportations de marchandises.
- Assurer les investissements canadiens à l'étranger contre les risques non commerciaux : perte par confiscation, expropriation, guerre ou révolution, ou encore l'impossibilité de rapatrier le capital ou les gains.

Pour plus de détails, communiquer avec le siège social de la SEE :

151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
Tél. : (613) 598-2500
Câble : EXCREDCORP
Télex : 053-4136
Télécopieur : (613) 237-2690

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Le ministère des Affaires extérieures (MAE) a annoncé la rationalisation de deux de ses programmes internationaux de promotion commerciale et d'activités d'exportation. Le 1^{er} avril 1987, le Programme des projets de promotion s'est fusionné au Programme de développement des marchés d'exportation, sous le nom de PDME. Les accords actuels qui lient les entreprises en vertu des anciens programmes seront honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Le PDME révisé vise à améliorer la performance commerciale internationale du Canada tout en stimulant l'économie canadienne par l'entremise d'une hausse de la production et du nombre d'emplois. Le PDME, en accord avec les stratégies industrielles et internationales de marketing du gouvernement, donne l'occasion aux entreprises canadiennes d'entreprendre de nouvelles activités d'exportation, souvent risquées, qu'elles ne voudraient ou ne pourraient entreprendre de leur propre initiative.

Le PDME aide financièrement les entreprises canadiennes qui désirent participer à divers genres d'activités de promotion commerciale internationale et d'exportation. Le Programme couvre les projets mis en marche par l'industrie et les projets parrainés par le gouvernement auxquels les entreprises participent sur invitation. Le PDME est conçu en vue d'aider les entreprises, peu importe leur taille.

Le PDME offre de l'aide financière aux participants et aux requérants pour les activités de marketing à l'exportation suivantes :

Activités parrainées par le gouvernement

- Les missions commerciales à l'extérieur du Canada et celles qui sont destinées aux entreprises et aux représentants qui viennent au Canada ou aux foires-expositions où la participation des entreprises canadiennes est importante.
- Les foires commerciales à l'étranger qui s'adressent à des secteurs industriels précis ou à des genres de produits précis. Les participants à des foires commerciales parrainées par le gouvernement versent des droits de participation.

Activités mises en marche par l'industrie

- La participation à des foires commerciales reconnues à l'extérieur du Canada.
- Les visites à l'extérieur du Canada afin de chercher des marchés, et les visites d'acheteurs étrangers au Canada ou dans un autre pays approuvé.
- Les soumissions pour un projet ou la préparation d'une proposition à l'étape pré-contractuelle, touchant des projet précis à l'extérieur du Canada qui donnent lieu à de la concurrence internationale et à des procédures formelles de présentation d'une soumission. Elles couvrent l'approvisionnement en biens et services canadiens de projets de toute première importance, y compris des services de consultants, des ingénieurs, de la construction et du matériel.
- La création de consortiums d'exportation pour les entreprises qui seraient mieux aptes à exploiter leurs occasions d'exportation si elles joignaient leurs ressources et partageaient les frais et les risques avec d'autres entreprises.
- La création de bureaux de ventes permanents à l'étranger (sauf aux É.-U.) afin d'entreprendre des efforts de marketing soutenus à l'extérieur du Canada.
- Les activités spéciales dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche pour des organisations, commissions et offices de commercialisation (au bénéfice de leurs membres) sans but lucratif et ne pratiquant pas la vente. Les activités comprennent la participation à des foires commerciales, à des visites, à des essais techniques, à des démonstrations de produits, à des colloques et de la formulation, et à la promotion de marchandise.

Le Programme donne également aux entreprises la possibilité de conclure des contrats de commercialisation à long terme avec le PDME afin d'entreprendre une combinaison de certaines des activités ci-dessus. L'aide accordée par le PDME dans le cadre des activités mises en marche par l'industrie est remboursable si vous réalisez des ventes à l'exportation.

Si vous êtes une entreprise canadienne établie ayant étudié la possibilité d'exporter, ou si vous êtes un exportateur d'expérience désirant explorer un nouveau marché, il se peut que vous soyez admissible à de l'aide du PDME.

Le MAE a publié le *Guide du PDME*, qui décrit les divers critères d'admissibilité applicables aux participants, aux requérants et aux activités possibles. Le Guide décrit également la façon de présenter une demande en vue d'obtenir de l'aide pour des activités de marketing à l'exportation mises en marche par l'industrie. Si vous désirez un exemplaire du Guide et du formulaire de demande PDME pertinent, communiquez avec Info-Export (1-800-267-8376), du MAE, Direction des programmes d'exportation (1-613-996-8708), ou avec le Centre de commerce international le plus près, ou encore Industrie, Sciences et Technologie Canada, en précisant dans quelle langue officielle vous désirez recevoir la documentation et le genre d'activité qui vous intéresse.

Le siège social du PDME est à l'adresse suivante :

Direction des programmes d'exportation (TPE)

Ministère des Affaires extérieures

Édifice L.B. Pearson

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Tél. : (613) 996-8708

Télex : 053-3745

Télécopieur : (613) 996-9103

VII. ADRESSES UTILES À YAOUNDÉ ET À DOUALA

Services et organismes publics

Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire
C.P. 1060

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 23.40.40

Tlx: MINEP 8268KN

Ministère des Finances

C.P. 1070

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 23.40.45

Tlx: MINFI 8260KN

Direction des Douanes

C.P. 1070

Yaoundé, Cameroun

Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Énergie

C.P. 1070

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 23.18.64

Tlx : MINERGIE 8504KN

Ministère des Travaux publics et des Transports

C.P. 1081

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 23.22.36

Tlx : MINTRANS 8214KN

Direction de la Statistique et de la Comptabilité
nationale

C.P. 1060

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 22.07.88

Bureau d'accueil des investisseurs

C.P. 2301

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.80.85

Ministère du développement industriel et commercial

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 23.40.40

Tlx : MINCI 8638KN

Mission d'aménagement et de gestion des zones
industrielles (MAGZI)

C.P. 1431

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 22.19.42

Société nationale d'investissement

C.P. 423

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 22.44.22

Crédit agricole du Cameroun

C.P. 1548

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 23.10.25

Délégation générale au tourisme

C.P. 266

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 22.44.25

Fonds d'aide et de garantie des crédits aux PME
(FOGAPE)

C.P. 1591

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 22.37.26

Société nationale d'électricité (SONEL)

C.P. 4007

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.54.44

C.P. 151

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 22.40.04

Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC)

C.P. 157

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.29.94

C.P. 314

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 22.44.22

Société des télécommunications internationales
(INTELCAM)

C.P. 1571

Yaoundé, Cameroun

Téléphone : 23.40.65

Organismes professionnels

Chambre de commerce, d'industrie et des mines
C.P. 4011
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.28.88

Succursales :

Yaoundé C.P. 36
Yaoundé, Cameroun
Téléphone : 22.47.76

Garoua C.P. 59
Garoua, Cameroun
Téléphone : 27.11.77

Limbé C.P. 211
Limbé, Cameroun
Téléphone : 33.42.30

Chambre d'agriculture, d'élevage et des forêts
C.P. 287
Yaoundé, Cameroun
Téléphone : 23.28.44
C.P. 20
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.52.80

GICAM (Groupement interprofessionnel pour l'étude et
la coordination des intérêts économiques du
Cameroun)

C.P. 829
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.31.41
C.P. 1134
Yaoundé, Cameroun
Téléphone : 22.27.22

Syndustricam (Syndicat des industriels du Cameroun)

C.P. 673
Yaoundé, Cameroun
Téléphone : 22.24.68
C.P. 673
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.30.58

SCIEC (Syndicat des commerçants importateurs
exportateurs du Cameroun)

C.P. 562

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.03.04

Syndicats maritimes du Cameroun

C.P. 73

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.05.99

Centre national du commerce extérieur

C.P. 2461

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.16.85

Télex : 5585KN

Office national de commercialisation des produits de
base (ONCPB)

C.P. 378

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.50.74

Télex : 5260KN

Centre national d'assistance aux PME (CAPME)

C.P. 1397

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.58.58

Syndicat des entrepreneurs de travaux publics et du
bâtiment

C.P. 660

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.31.41

Syndicat des producteurs et exportateurs de bois

C.P. 829

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.31.41

C.P. 570

Yaoundé, Cameroun

Association des producteurs d'ananas

C.P. 752

Douala, Cameroun

Téléphone : 42.78.26

Groupement professionnel des pétroles
C.P. 4058
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.20.45

Association professionnelle des banques
C.P. 4001
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.80.11

Compagnies de transport

Cameroon Shipping Lines
C.P. 4054
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.52.12

Office des chemins de fer transcamerounais (OCFT)
C.P. 304
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.60.45

Régifercam (Régie nationale des chemins de fer
camerounais)
C.P. 304
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.60.45

Cameroon Airlines
C.P. 4092
Douala, Cameroun
Téléphone : 23.40.01

Air Afrique
C.P. 4084
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.42.22

Alitalia
C.P. 1411
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.36.08

Sabena
C.P. 2074
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.05.15

U.T.A.
C.P. 4076
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.28.78

Lufthansa
82, boul. de la Liberté
C.P. 5781
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.62.62/42.00.86

British Caledonian
61, boul. de la Liberté
C.P. 3286
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.01.47/42.38.73

Swissair
C.P. 1283
Douala, Cameroun
Téléphone : 42.29.29

Banques

Meridien International
Bank Ltd.
C.P. 1132
Douala
Tél. : 42.58.05

Paribas Cameroun
C.P. 1589
Douala
Tél. : 42.23.42
Télex : 5386KN
8510KN

Chartered Bank Cameroun
C.P. 1784
Douala
Tél. : 42.41.53

Bank of Credit and
Commerce
C.P. 1188
Yaoundé
Tél. : 22.29.86
Télex : 8558KN

Correspondants au Canada

-Chase Toronto
-Toronto Dominion, Toronto
-Toronto Dominion, Montréal

-Paribas Bank of Canada,
Toronto

-Banque Royale du Canada
-Boston Bank, Toronto

-BCCI, Canada Ind.,
Toronto
-Banque de Montréal
-Banque de Nouvelle-Écosse

- | | |
|--|--|
| <p>BICIC (Banque
Internationale pour
le Commerce et
l'Industrie)
C.P. 4070
Yaoundé
Tél. : 23.40.08</p> | <p>-Banque Royale du Canada</p> |
| <p>BIAO-Cameroun
C.P. 4001
Douala
Tél. : 42.20.11
Télex : 5218KN
8220KN</p> | <p>-Banque Nationale du
Canada, Montréal</p> |
| <p>SGBC
C.P. 4042
Douala</p> | <p>-Banque Nationale du
Canada
-Société Générale</p> |
| <p>Société Camerounaise
de Banque</p> | <p>-Crédit Lyonnais, Montréal
-Banque Royale du Canada</p> |

VIII. ADRESSES UTILES AU CANADA

Centres de commerce international

Toute personne qui en est à sa première expérience de commerce à l'étranger devrait communiquer avec l'un des centres locaux de commerce international du ministère des Affaires extérieures aux adresses ci-dessous. Ces centres sont situés dans les bureaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) dans votre région, à l'exception des centres du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Alberta

Centre de commerce international
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Cornerpoint Building
Suite 505
10179 - 105th Street
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
Tél. : (403) 420-2944
Télécopieur :
(403) 420-4507
Télex : 037-2762

Colombie-Britannique

Centre de commerce international
Industrie, Sciences et Technologie Canada
900 - 650 West Georgia St.
P.O. Box 11610
Scotia Tower
Vancouver (C.-B.)
V6B 5H8
Tél. : (604) 666-1437
Télécopieur :
(604) 666-8330
Télex : 045-1191

Île-du-Prince Édouard

Centre de commerce international
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Confederation Court Mall
134 Kent Street
Suite 400
P.O. Box 1115
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7443
Télécopieur :
(902) 566-7450
Télex : 014-44129

Manitoba

Centre de commerce international
Industrie, Sciences et Technologie Canada
330 Portage Avenue
Room 608
P.O. Box 981
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Tél. : (204) 983-4099
Télécopieur :
(204) 983-2187
Télex : 075-7624

Nouveau-Brunswick

Centre de commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Place Assomption
770 Main Street
P.O. Box 1210
Moncton (N.-B.)
E1C 8P9
Tél. : (506) 857-6440
Télécopieur :
(506) 875-6429
Télex : 014-2200

Nouvelle-Écosse

Centre de commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
496 Lower Water Street
P.O. Box 940
Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-6125
Télécopieur :
(902) 426-2624
Télex : 019-22525

Ontario

Centre de commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Dominion Public Building
4th Floor
1 Front Street West
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
Tél. : (416) 973-5052
Télécopieur :
(416) 973-8714
Télex : 065-24378

Québec

Centre de commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Tour de la Bourse
800, place Victoria
Pièce 3800
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-6796
Télécopieur :
(514) 283-3302
Télex : 955-60768

Saskatchewan

Centre de commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
6th Floor
105 - 21st Street East
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0B3
Tél. : (306) 975-4343/5318
Télécopieur :
(306) 975-5334
Télex : 074-2742

Terre-Neuve et Labrador

Centre de commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
90 O'Leary Avenue
P.O. Box 8950
Saint-Jean (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-5511
Télécopieur :
(709) 772-5093
Télex : 016-4749

Industrie, Sciences et Technologie Canada

Comme nous l'avons déjà mentionné, les bureaux du ISTC occupent les mêmes locaux que ceux des centres de commerce international, à l'exception des bureaux suivants :

Administration centrale

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 995-5771

Territoires du Nord-Ouest

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Precambrian Building
10th Floor
P.O. Box 6100
Yellowknife (T.-N.-O.)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8568
Télécopieur :
(403) 873-6228
AES: (403) 920-2618

Yukon

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
108 Lambert Street
Suite 301
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655
Télécopieur :
(403) 668-5003

Bureaux de la Société pour l'expansion des exportations

Siège social

151 O'Connor Street,
Société pour l'expansion
des exportations
B.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
Tél. : (613) 598-2500
Câble : EXCREDCORP
Télex : 053-4136
Télécopieur :
(613) 237-2690

Région de l'Atlantique

Société pour l'expansion
des exportations
Suite 1003
Toronto-Dominion Bank
Building
1791 Barrington Street
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
Tél. : (902) 429-0426
Télex : 019-21502

Région du Québec

Société pour l'expansion
des exportations
Bureau 2724
800, place Victoria
C.P. 124
Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1C3
Tél. : (514) 878-1881
Télécopieur :
(514) 878-9891

Région de l'Ontario

Société pour l'expansion
des exportations
Suite 810
National Bank Building
150 York Street
Toronto (Ontario)
M5H 3S5
Tél. : (416) 364-0135
Télex : 06-22166
Télécopieur :
(416) 862-1267

Bureau de district de London

Société pour l'expansion
des exportations
451 Talbot Street
Suite 303
London (Ontario)
N6A 5C9
Tél. : (519) 679-6523
Télécopieur :
(519) 679-4483

Bureau de district du Manitoba et de la Saskatchewan

Société pour l'expansion
des exportations
330 Portage Avenue
Suite 707
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4
Tél. : (204) 943-3938
Télécopieur :
(204) 983-2187

Région des Prairies et du Nord

Société pour l'expansion
des exportations

Bow Valley Square III

Suite 2140

255 - 5th Avenue S.W.

Calgary (Alberta)

T2P 3G6

Tél. : (403) 294-0928

Télécopieur :

(403) 294-1133

Colombie-Britannique et région du Yukon

Société pour l'expansion
des exportations

Suite 1030

One Bentall Centre

505 Burrard Street

Vancouver (C.-B.)

V7X 1M5

Tél. : (604) 688-8658

Télécopieur :

(604) 688-3710

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20002169 2

Storage

HF 1010 .G85C1714 1988 STORAGE

Cameroun, guide de l'exportateur
canadien. --

15238937

Cameroun

ÉCHELLE  100 km.

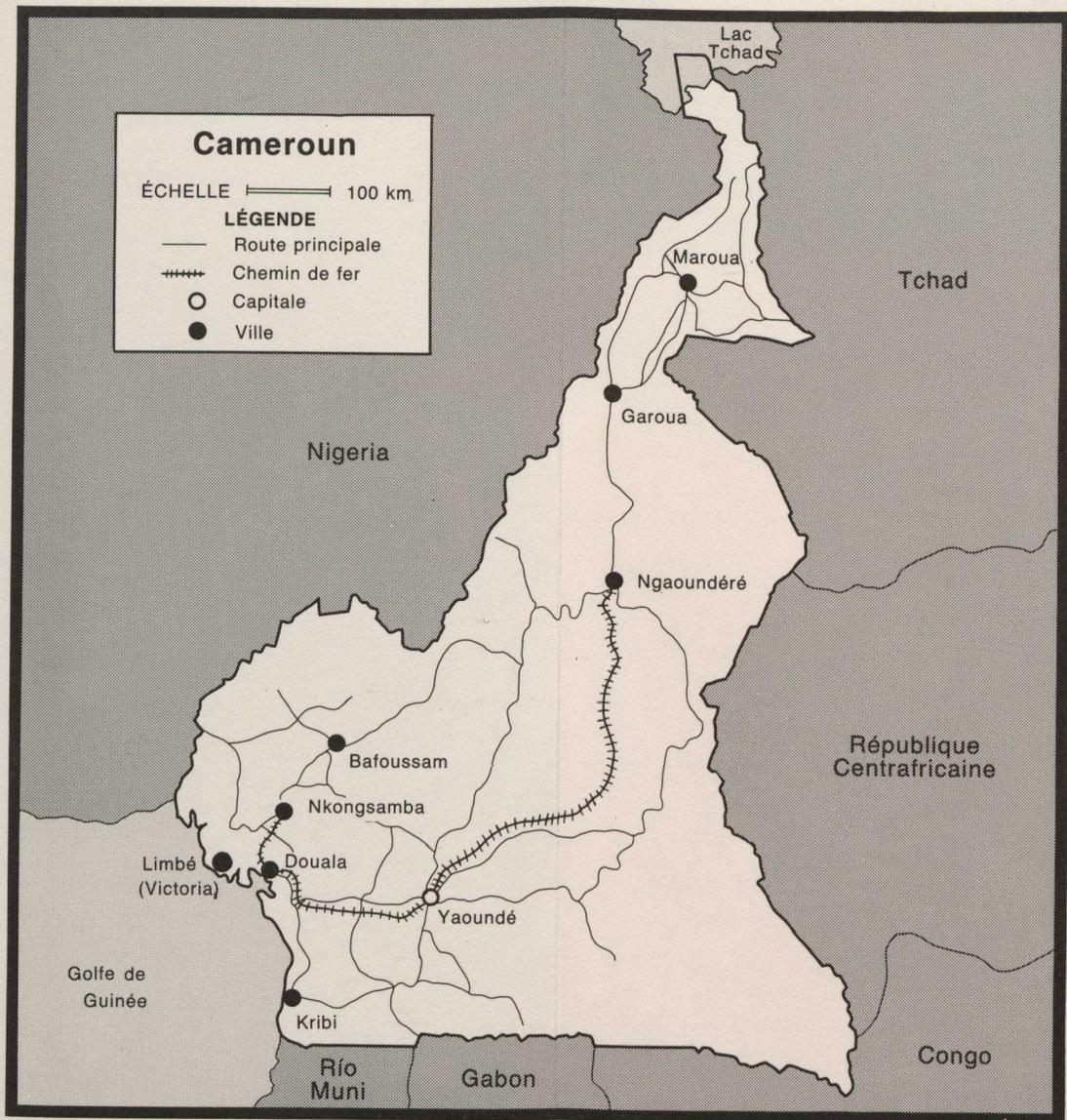
LÉGENDE

 Route principale

 Chemin de fer

 Capitale

 Ville





Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Canada